



**COMMUNE DE CLANS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille vingt et un et le vingt-quatre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.  
 Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, CATAVITELLO Thierry, JACOB Patrick, LAURENT Marianne, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie  
 Absents excusés : Mme BOUZIDI Yasmine représentée par Mme RAPUC Louise, Mme FAVARO Marion représentée par M. CIAMPOSSIN Max  
 Absents :

*Nb de membres : 15*  
*Présents : 15*  
*Votants : 15*  
*Pour : 14*  
*Contre : 1*  
*Abstention :*

**Délibération n° 2021\_05D : Fiscalité 2021 – Vote des taux**

Le Maire informe l'assemblée délibérante qu'en application de l'article 1639 A du Code Général des impôts et de l'article 1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales doivent voter les taux d'impositions directes locales perçues à leur profit.

A compter de cette année, pour compenser la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, chaque commune se voit transférer le taux départemental 2020 de la TFPB, soit 10,62%. De ce fait, le taux de référence de TFPB pour 2021 est égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFBP de 2020, conformément à l'article 1640 G de code général des impôts.

Il est proposé pour l'exercice 2021 de définir les taux de la manière suivante :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Pour rappel : taux 2020	Taux 2021	Produit attendu 2021
Taxe foncière (bâti)	839 000.00	12.87	24.99	209 666.10
Taxe foncière (non bâti)	35 400.00	29.98	31.49	11 147.46

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,  
 M. AURRAN Robert faisant connaître son vote contre,  
 APPROUVE les nouveaux taux,  
 CHARGE Monsieur Le Maire de signer tous documents à cet effet.

**Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.**  
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*  
*Après dépôt en préfecture le 25/03/2021*  
*Et publication ou notification du 25/03/2021*



Le Maire

Roger MARIA